

Enquête Prisonniers des technologies modernes (2/2)

Harcelés sur le Web

L'école genevoise lance un grand sondage pour connaître l'ampleur du phénomène

Sophie Roselli

Une jeune fille usurpe l'identité d'un garçon pour s'attaquer à une autre camarade. Le dialogue tourne au dénigrement. Une ado se fait insulter par un copain sur Facebook. Le frère de la victime, plus âgé, débarque dans l'établissement pour régler son compte à l'auteur. C'est la bagarre. Deux élèves se voient menacés sur Facebook par un autre de la même école. Les parents sont prévenus et s'adressent à la direction. Voici un florilège des cas de cyberharcèlement survenus cette année entre élèves au postobligatoire. Mais l'émergence de ces attaques insidieuses est bien plus précoce et survient principalement chez les petits, au Cycle d'orientation et même au primaire. L'impact de cette violence réelle, souvent gardée secrète, peut être ravageur.

«Nous n'avons connaissance que d'une petite partie des situations, celles qui sont visibles parce qu'elles se terminent par des bagarres par exemple. Alors qu'il en existe certainement beaucoup d'autres, qui ne sont pas portées à la connaissance de l'école ou des parents», estime Romaine Claret, coordinatrice des conseillers sociaux du postobligatoire. Un sentiment partagé par de nombreux professionnels, surtout depuis qu'une enquête française présentée l'an dernier par l'Observatoire international de la violence à l'école et l'Unicef a révélé que 11% des élèves du primaire subissent des violences verbales et physiques.

Une charte pour les élèves

Pour connaître l'ampleur du phénomène à Genève, le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a transmis la semaine passée un questionnaire à 1500 élèves du Cycle d'orientation choisis au hasard et dont l'anonymat est garanti. Le même sondage sera réalisé à la rentrée auprès de jeunes du postobligatoire. L'analyse complète des résultats, attendue en novembre, permettra de lancer des mesures de prévention dès janvier 2013, tout cela en s'inspirant des bonnes pratiques déjà existantes dans d'autres cantons. La démarche genevoise bénéficie du soutien de la Confédération dans le cadre du programme national «Jeunes et violence».

«Nous n'avons pas attendu cette évaluation pour agir», assure Pascal Edwards, directeur du Service de la scolarité de l'enseignement secondaire II postobligatoire. Un groupe de travail réunissant différents acteurs de l'école mais aussi d'autres institutions comme la police planche sur cette question. «Une sensibilisation existe déjà auprès des élèves au travers des cours, précise-t-il. L'an passé, treize conseils ont été édictés pour guider l'ensemble des enseignants. Et une charte se prépare pour tous les élèves.»

Pas de répit pour les victimes

Quand ce genre d'histoires émerge au sein d'un établissement, la direction peut sanctionner et désamorcer les situations. «L'école peut intervenir à travers une médiation et régler le cas, mais les dérives peuvent continuer avec l'intervention

d'«amis» sur le réseau social, jusqu'à ce que les protagonistes disent stop», remarque Romaine Claret. Cette année, huit médiations, ayant eu pour origine des actes de cyberviolence, ont été menées au postobligatoire. Chaque établissement peut aussi faire appel si besoin à l'organisation Action innocence qui aborde notamment cette thématique.

Comment se caractérise le cybermobbing? «Le harcèlement a toujours existé à l'école mais il a lieu, notamment, dans la cour de récréation, sur le trajet de l'école, analyse Sébastien Gendre, responsable du Département prévention et formation chez Action innocence. Le cyberharcèlement, lui, s'exerce sur les réseaux sociaux, comme Facebook, ou via les SMS, atteignant la victime 24 h sur 24 h, sept jours sur sept, ne lui laissant aucun répit.» Pas étonnant que l'impact perçu puisse être plus important que celui du harcèlement classique.

L'abuseur adresse le plus souvent des remarques à caractère sexuel, des images, parfois une photo de la victime touchée à l'aide d'un logiciel, qui blessent davantage que des remarques orales. «L'estime de soi est touchée de façon très importante.» Et le mal-être s'accroît du fait de la large audience donnée à l'affront.

«La plupart des cas auxquels nous sommes confrontés touchent les plus jeunes, de la 8e à la 11e. Au postobligatoire, les élèves sont moins concernés car les préoccupations sont différentes, la conscience citoyenne est plus développée»,

poursuit-il. Tous les enfants peuvent être touchés, même si l'on remarque légèrement plus de filles victimes et auteures. Une faible estime de soi, la difficulté à intégrer un groupe, la différence, l'homophobie, peuvent déclencher ce genre de violence. «Le plus inquiétant, c'est le phénomène de groupe, relève Sébastien Gendre. Les victimes ne parlent pas. Et il y a une grande proportion d'élèves témoins de ce genre de faits qui restent passifs.» La plupart des jeunes harcelés ne se confient pas à des adultes, révèle d'ailleurs l'étude française.

Crainte des représailles

Ce silence s'explique par le fait que les victimes sont en quelque sorte soumises à un autre camarade plus fort. Elles craignent des représailles si elles parlent. Et estiment que l'adulte ne pourra rien faire. D'ailleurs, quand celui-ci est informé, il lui arrive de minimiser les faits. Et puis, aussi étrange que cela puisse paraître, les enfants harcelés gardent l'espoir d'être réintégrés, acceptés dans le groupe. Alors, la solution consiste souvent à devenir eux-mêmes un harcelé vis-à-vis d'une autre victime. Ce processus très pervers, décrit par le directeur du Service santé et jeunesse, Jean-Dominique Lormand, a «un impact énorme sur le développement physique et mental» du jeune concerné.

Les symptômes du cyberharcèlement ressemblent à ceux de l'abus sexuel: troubles alimentaires, du sommeil, stress, décrochage scolaire. Ils peuvent conduire à une dépression et même au suicide. «Ce sont des cas extrêmes, mais cela arrive», remarque Sébastien Gendre. Il ne faut pas oublier que l'on peut être tortionnaire à 10 ans, sans le savoir. «Dans la grande partie des cas, les abuseurs ne mesurent pas la portée de leurs actes. Le groupe s'emballe. J'ai vu des auteurs regretter amèrement leurs actes.»

Que faire si l'on est touché?

● Le premier conseil transmis par Action innocence aux **jeunes** est simple: parler! «Il ne faut pas craindre des représailles et se confier le plus vite possible à un adulte de confiance, un parent ou un enseignant, un membre du personnel scolaire», détaille Sébastien Gendre, responsable du Département prévention et formation.

L'**entourage familial**, lui, doit rester attentif aux changements de comportement de l'enfant pour recueillir sa parole. Il faut essayer de savoir ce qui s'est vraiment passé. S'il s'agit d'une querelle entre copains ou s'il y a une réelle intimidation récurrente. Mieux vaut alors en parler avec des professionnels (enseignants, pédiatre, service d'aide aux victimes).

A partir de là, une **série de mesures** peuvent être prises, décrites dans un document mis en ligne par la Prévention suisse de la criminalité: changer le numéro de téléphone portable de l'enfant, son adresse e-mail, pour stopper les attaques. Faire modifier à l'enfant son pseudonyme sur les sites communautaires et sur les chats. Si des textes, photos ou vidéos portant atteinte

à l'intégrité morale du jeune s'y trouvent, il faut exiger des modérateurs des sites de les supprimer.

Dernier recours: la **plainte**. Il faut savoir que le cyberharcèlement n'est pas considéré comme une infraction en soi dans le droit suisse, contrairement au droit français. En revanche, la manifestation du harcèlement peut faire l'objet de poursuites pénales si la justice reconnaît la diffamation, la calomnie, l'injure, les menaces, la contrainte, l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur, entre autres. Encore faut-il le prouver en conservant les preuves. Ces actes sont punissables même lorsqu'ils sont le fait de mineurs âgés de 10 à 17 ans. Ce genre de plainte est rare, selon le porte-parole de la police genevoise. Le Tribunal des mineurs n'en a d'ailleurs encore traité aucune à ce sujet. Cela n'enlève rien à la gravité du phénomène sous-jacent, qui préoccupe les acteurs des milieux scolaires et de la sécurité. **S.R.**

Quelques sites d'information:

www.actioninnocence.org;
www.ciao.ch; www.skppsc.ch;
www.aide-aux-victimes.ch